



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORêt, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONFÉDÉRATION
DU NAUTISME ET
DE LA PLAISANCE**



FEUILLE DE ROUTE NAUTISME ET PLAISANCE



ÉDITO

UN CAP COMMUN POUR LE NAUTISME ET LA PLAISANCE DE DEMAIN

Le nautisme et la plaisance sont des atouts de l'économie bleue : le secteur de l'industrie et des services nautiques regroupe près de 6010 entreprises, représentant un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros et près de 49.000 emplois directs (près de 150.000 en tenant compte des emplois indirects)¹. Chaque année, les entreprises françaises produisent environ 3 500 voiliers et 10 000 bateaux à moteur. Il s'agit d'une industrie fortement exportatrice avec un taux d'export de plus de 80 % en 2022. Compte tenu de son importance et de ses performances, le soutien au développement de ce secteur est stratégique pour l'économie de la France, en particulier dans les territoires littoraux.

Le nautisme et la plaisance regroupent des activités variées et populaires, qui attirent un nombre très important d'usagers : le pays compte 4 millions de plaisanciers réguliers, 11 millions de pratiquants de sports nautiques occasionnels et 15 000 éducateurs sportifs. Depuis les années 60 qui ont marqué le début de son essor, le modèle français du nautisme et de la plaisance s'est ainsi développé pour permettre l'accès aux loisirs nautiques à tous les publics.

Cette filière participe à la « maritimisation » de nos concitoyens, et plus globalement au bien-être des français et des ressortissants étrangers qui visitent notre pays. Elle contribue à l'attractivité de nos territoires dans l'hexagone et en Outre-mer, et à l'emploi sur les façades littorales et autour des voies navigables et plans d'eau intérieurs.

Pour autant, ce secteur doit faire face à plusieurs enjeux :

- la transition environnementale
- l'évolution des usages et de l'acceptabilité des pratiques
- les formes nouvelles de la concurrence internationale
- le développement des territoires

Fruit d'un travail inédit de concertation et de co-construction qui a mobilisé près d'une centaine d'acteurs publics et privés au travers de onze groupes de travail copilotés par l'État et les représentants de la filière du nautisme et de la plaisance, cette feuille de route nationale vise à répondre à ces enjeux par des actions concrètes.

Elle s'inscrit dans le cadre défini par la stratégie nationale mer et littoral (SNML) 2024 - 2030, publiée par décret le 10 juin 2024, dont elle constitue la déclinaison opérationnelle pour la filière du nautisme et de la plaisance et s'inscrit dans la même temporalité. Elle intègre également les priorités et orientations de la feuille de route décarbonation du sec-

¹ Chiffres Fédération des Industries Nautiques 2024

teur maritime et celles de la feuille de route économie bleue des outre-mer.

Structurée en trois axes (transition énergétique et environnementale ; attractivité de la filière et sécurité des usagers ; attractivité des territoires et développement des pratiques nautiques) elle se décline autour d'une trentaine d'actions, dont treize identifiées comme prioritaires. Cette feuille de route poursuit quatre objectifs clairs à l'horizon 2030 : maintenir et renforcer le leadership européen et mondial de la filière dans ses différentes composantes (conception, construction, réparation et maintenance, équipement, innovation, infrastructures portuaires...) ; accélérer la décarbonation et la transition écologique de l'industrie et des infrastructures (notamment généraliser l'analyse du cycle de vie des navires et développer la certification « ports propres » sur le territoire) ; maintenir ou développer le nombre de pratiquants réguliers (4 millions de personnes) et occasionnels (11 millions de personnes) ; poursuivre la modernisation des services aux usagers et la simplification du cadre réglementaire.

Dans un contexte de fortes transitions et de défis nouveaux pour cette filière, cette feuille de route nationale fixe un cap commun à l'Etat et à l'ensemble des parties prenantes concernées par le développement du secteur du nautisme et de la plaisance. Elle offre un cadre pour construire collectivement et de façon pragmatique les actions et les solutions pour maintenir le rang et la souveraineté de la France dans ce secteur d'activité.

**La ministre de la Transition
écologique, de la Biodiversité,
de la Forêt, de la Mer et de la
Pêche**

Agnès Pannier-Runacher



**Le président de la
Confédération du nautisme
et de la plaisance**

Yves Lyon-Caen



Les actions 1, 2, 3, 4, 9, 10, 13, 14, 16, 32, 33, 35, 36 sont les 13 actions prioritaires.

Enjeux et objectifs de la feuille de route	6
Une méthode d'élaboration concertée	7
Principales étapes	7

Axe stratégique 1

Transition énergétique et environnementale de la filière.	8
Indicateurs-clés	8

Thématique 1 : transition écologique de la filière.

Action 1 - Accompagner et accélérer la transition écologique de la filière des industries nautiques.	9
Action 2 - Développer les modes de propulsion alternatifs	10
Action 3 - Renforcer et pérenniser la filière de collecte et de traitement des navires de plaisance hors d'usage	11

Thématique 2 : accompagner la transition écologique, et l'adaptation au changement climatique des ports de plaisance et des bases nautiques

Action 4 - Favoriser les transitions des ports de plaisance.	12
Action 5 - Définir un principe de solidarité des bassins versants dans le traitement des pollutions littorales	13
Action 6 - Intégrer les ports de plaisance dans le régime d'aides exemptées dont bénéficient les ports de commerce et de pêche au niveau de l'UE	13
Action 7 - Permettre le développement économique et l'adaptation au recul du trait de côte des ports de plaisance par un accès raisonnable et durable au foncier terrestre et à la mer (#SNML – objectif 6).	13
Action 8 - Mieux sensibiliser les élus aux enjeux des bases nautiques.	14
Action 9 - Recenser et faire connaître les bonnes pratiques des bases nautiques qui contribuent aux objectifs de la transition écologique et aux objectifs de la Stratégie nationale mer et littoral (#SNML).	14

Thématique 3 : développer et accompagner la stratégie nationale de gestion des mouillages.

Action 10 - Poursuivre le développement des ZMEL par la mise en place d'un pilotage national, la simplification des procédures, et la validation d'un modèle économique (#SNML – objectif 6)	15
Action 11 - Impliquer et sensibiliser les plaisanciers et les socio-professionnels pour limiter l'impact sur la biodiversité	16
Action 12 - Favoriser un développement éco-responsable de la grande plaisance	16

Axe stratégique 2

Attractivité de la filière et sécurité des usagers	17
Indicateurs clés	17

Thématique 4 : mieux encadrer et simplifier la réglementation de certaines activités

Action 13 - Moderniser le contenu du permis plaisance pour mieux former au respect de l'environnement et à la sécurité des activités nautiques	18
Action 14 - Unifier le statut du navire pour simplifier les usages.	18
Action 15 - Mutualiser et développer les outils existants de validation de compétences des différentes fédérations sportives	18
Action 16 - Faciliter la polyvalence et l'évolution professionnelle par la reconnaissance des compétences des différents professionnels de la mer	19
Action 17 - Mieux encadrer les plateformes d'intermédiation pour limiter l'exercice illégal des fonctions de commandement du navire et l'exercice illégal des fonctions d'enseignement	19
Action 18 - Mieux encadrer les pratiques de location de bateaux de courte durée à usage de logement touristique	20
Action 19 - Mettre à jour le guide pratique de l'administration des ports de plaisance	20
Action 20 - Faciliter l'accueil des plaisanciers en provenance directe ou à destination d'un pays tiers.	20
Action 21 - Déployer et porter à connaissance des acheteurs et des professionnels l'outil du diagnostic prévente pour sécuriser les ventes de bateaux d'occasion.	20

Thématique 5 : sensibiliser aux métiers et activités par l'éducation et la formation	21
Action 22 - Poursuivre le déploiement du Brevet d'initiation à la mer (BI Mer) mis en place à la rentrée scolaire 2022 dans les lycées de l'Education nationale	21
Action 23 - Prévenir les accidents liés aux pratiques nautiques et sensibiliser les usagers aux enjeux de sécurité	21
Action 24 - Transformer l'École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) en Institut national du nautisme (I2N)	22
Axe stratégique 3	
Attractivité des territoires et développement des pratiques nautiques	23
Indicateurs-clés	23
Thématique 6 : promouvoir l'innovation de la filière et développer l'attractivité des territoires	24
Action 25 - Mettre les outils digitaux au service des acteurs de l'innovation dans le nautisme	24
Action 26 - Soutenir les entreprises innovantes	24
Action 27 - Améliorer l'encadrement réglementaire des innovations.	25
Thématique 7 : développer la promotion des activités nautiques	26
Action 28 - Structurer et digitaliser l'offre touristique nautique pour rendre les activités accessibles au grand public	26
Action 29 - Communiquer pour promouvoir la pratique des loisirs nautiques	26
Thématique 8 : concilier les zones de protection de l'environnement et les pratiques nautiques	27
Action 30 - Actualiser le référentiel technique « sports et loisirs en mer » de l'OFB.	27
Action 31 - Faire des ports de plaisance et des bases nautiques des acteurs de la sensibilisation du grand public à l'environnement et aux mesures de protection	27
Action 32 - Renforcer l'association de la filière aux instances de gouvernance de la politique maritime	28
Thématique 9 : renforcer les capacités d'observation et de prospective sur l'économie du nautisme et l'évolution des pratiques	29
Action 33 - Mettre en place un observatoire du nautisme et de la plaisance co-porté par l'administration et la filière	29
Thématique 10 : poursuivre le développement de la filière nautique ultramarine	30
Action 34 - Développer la formation aux métiers du nautisme	30
Action 35 - Soutenir le dynamisme de la filière au moyen d'une fiscalité incitative	30
Action 36 - Connaître et faire connaître les spécificités de chaque territoire ultramarin	31
Action 37 - Accompagner les territoires ultramarins dans la transition environnementale	31
ANNEXE 1 : Résumé du secteur nautisme et plaisance	32
ANNEXE 2 : Objectif 6 de la SNML	33
ANNEXE 3 : Synthèse des actions nautisme et plaisance validées en CIMER depuis 2021	34
ANNEXE 4 : Fiche mandat (avril 2024)	35

ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE

La construction d'une feuille de route du nautisme et de la plaisance a été annoncée en septembre 2023 à l'occasion du salon nautique international du Grand Pavois de La Rochelle. Celle-ci s'inscrit en cohérence avec la SNML dont elle doit contribuer à faire vivre les objectifs de promotion des loisirs et sports nautiques/subaquatiques et de développement d'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois. Elle doit aussi accompagner l'élaboration des documents stratégiques de façade et de bassin maritime prévus dans le cadre de la planification.

Les grands objectifs et les modalités de travail ont été validés en février 2024 lors d'une réunion de lancement plénière, co-présidée par le président de la confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) M. Yves Lyon-Caen, et le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), M. Éric Banel, en présence des membres de la CNP.

Cette feuille de route établit un cadre de travail commun, structuré autour de thématiques prioritaires pour répondre notamment à certains enjeux-clés identifiés par le rapport « Le nautisme de demain » de M. Yves Lyon-Caen et M. Guillaume Sellier remis en décembre 2021 à Mme Annick Girardin, ministre de la mer.

Des indicateurs-clés de suivi par axe permettent une évaluation régulière des progrès accomplis concourant à atteindre les priorités de la SNML.

En résumé, la feuille de route du nautisme et de la plaisance, c'est :

- Un cadre de travail commun et concerté avec les différentes parties prenantes pour construire une vision stratégique partagée public-privé du secteur ;
- Des objectifs clairs pour répondre aux principaux enjeux et défis pour la filière nautisme et plaisance à horizon 2030 ;
- Une valorisation d'actions déjà engagées et de nouvelles actions, outre une mise en valeur du secteur nautisme et plaisance et de ses enjeux sur les territoires, tant en hexagone qu'en outre-mer.

UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION CONCERTÉE

La feuille de route nautisme et plaisance est un document établi à partir d'un travail concerté entre l'État, sous pilotage de la DGAMPA, et les acteurs de la filière représentés par la confédération du nautisme et de la plaisance (CNP)². Cette co-construction a été déclinée de façon opérationnelle autour d'un comité de pilotage (COPIL) réunissant la DGAMPA, le comité exécutif de la CNP et le Secrétariat général de la mer (SGMer), qui l'a validé.

Trois axes de travail structurants, déclinés en thématiques et actions ont ainsi été définis avec la CNP et validés par le COPIL :

- 1 Transition énergétique et environnementale : transition écologique de l'industrie, transition écologique et adaptation des ports et bases nautiques, zones de mouillages, bonnes pratiques...
- 2 Attractivité de la filière et sécurité des usagers : simplification et modernisation administrative, attractivité des métiers, éducation à la mer, formations professionnelles, sécurité des pratiques...
- 3 Attractivité des territoires et développement des pratiques nautiques : observation et prospective sur l'économie du nautisme et les pratiques, acceptabilité, promotion, développement de la filière nautique ultra-marine.

Onze groupes de travail, systématiquement co-animés par la DGAMPA et un représentant des acteurs de la filière désigné par la CNP, ont travaillé sur les thématiques identifiées et proposé des actions-clés.

Chaque groupe de travail a réuni en moyenne 15 participants représentants des filières, services de l'Etat, établissements, experts... Au total, près de 140 participants ont ainsi contribué directement à l'élaboration de cette feuille de route.

Les travaux des groupes de travail et les propositions d'actions qui en ont résulté ont ainsi constitué le matériau de base pour la rédaction de cette feuille de route.

2. Fédération Française Motonautique, Fédération Française de Voile, Les Glénans, Union nationale des centres sportifs de plein air, Nautisme en Bretagne, Fédération Française des Ports de Plaisance, Fédération des Industries Nautiques, Groupement des équipages professionnels du yachting, Fédération Française des Pêcheurs en Mer, Fédération Nationale des Associations de Plaisanciers de l'Atlantique et de la Méditerranée, Union Nationale des Associations de Navigateurs, Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer, Yacht Club de France, Clubs alliés du YCF, France Station Nautique.

PARMI LES 37 ACTIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE, 13 SONT IDENTIFIÉES COMME ÉTANT PRIORITAIRES, ET SERONT ENGAGÉES ET/OU RÉALISÉES DÈS 2025

AXE 1

Transition énergétique et environnementale

Action 1

Accompagner la transition environnementale de la filière

Action 2

Développer les modes de propulsion alternatifs

Action 3

Renforcer et pérenniser la filière de collecte et de traitement des navires de plaisance hors d'usage

Action 4

Favoriser les transitions des ports de plaisance

Action 9

Recenser et faire connaître les bonnes pratiques des bases nautiques qui contribuent aux objectifs de la transition écologique et aux objectifs de la Stratégie nationale mer et littoral (#SNML)

Action 10

Poursuivre le développement des ZMEL par la mise en place d'un pilotage national, la simplification des procédures, et la validation d'un modèle économique (#SNML – objectif 6)

AXE 2

Attractivité de la filière et sécurité des usagers

Action 13

Moderniser le permis plaisance pour mieux former au respect de l'environnement et à la sécurité des activités nautiques

Action 14

Unifier le statut du navire pour simplifier les usages

Action 16

Faciliter la polyvalence et l'évolution professionnelle par la reconnaissance des compétences des différents professionnels de la mer

AXE 3

Attractivité des territoires et développement des pratiques nautiques

Action 32

Renforcer l'association de la filière aux instances de gouvernance de la politique maritime

Action 33

Mettre en place un observatoire du nautisme et de la plaisance co-porté par l'administration et la filière.

Action 35

Soutenir le dynamisme de la filière au moyen d'une fiscalité incitative

Action 36

Connaître et faire connaître les spécificités de chaque territoire ultramarin

PRINCIPALES ÉTAPES

Février 2024

Réunion plénière de lancement des travaux co-présidée par le président de la CNP et le DGAMPA, en présence des membres de la CNP.

Mai - octobre 2024

Réunions des groupes de travail

Janvier - mars 2025

Présentations de la feuille de route et consultations

Déc 2023 - Janvier 2024

Validation du périmètre et des acteurs associés

Mars - avril 2024

Définition de la méthode et des axes de travail par le COPIL

Novembre-décembre 2024

Finalisation de la feuille de route

2025

Validation de la feuille de route et dévoilement

A compter de son adoption, la feuille de route fera l'objet d'un suivi par le COPIL qui procèdera une fois par an à l'évaluation de son avancement et rédigera un document de suivi qui sera communiqué aux administrations et organismes professionnels concernés.



AXE STRATÉGIQUE

1

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIÈRE

La filière du nautisme et de la plaisance est d'ores et déjà pleinement engagée dans une démarche de transition environnementale et accélère sa transformation durable. Des initiatives méritent d'être soulignées, comme la mise en place de la première filière de déconstruction et de valorisation des navires hors d'usage en France - cette démarche devra par ailleurs être encouragée au niveau de l'Union européenne - ou encore la première norme mondiale de gestion environnementale portuaire, la norme ISO 18725 « ports propres ».

Les ports de plaisance et les bases nautiques, autres acteurs incontournables de l'écosystème et des territoires, font eux aussi face aux changements climatiques et à ses conséquences.

L'axe 1 de la feuille de route du nautisme et de la plaisance a vocation à accompagner la transition écologique du secteur. Il répond à l'objectif 6 de la SNML qui s'intitule « Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux ». Les actions de cet axe devront être déclinées dans les documents stratégiques de façade (DSF) et documents stratégiques de bassin maritime (DSBM)

INDICATEURS-CLÉS

- Part des bateaux propulsés grâce à des carburants décarbonés
- Part des bateaux équipés de moteurs électriques
- Nombre de bateaux de plaisance hors d'usage déconstruits par an
- Nombre de ports de plaisance certifiés « port propre » et « port actif en biodiversité »
- Nombre de points de distribution de carburants décarbonés sur le domaine maritime et en eaux intérieures
- Nombre de bornes de recharge sur le domaine maritime et en eaux intérieures
- Nombre, capacité et surfaces de zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) par façade

THÉMATIQUE 1

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA FILIÈRE

Les entreprises de la filière sont engagées dans la transition environnementale, tant au moment de la conception, de la construction, de l'exploitation que de la déconstruction. Par ailleurs, la motorisation est aussi un levier de transition écologique. Outre le dé-



Chantier naval plaisance - © Nautitech333

veloppement des moteurs électriques, les nouveaux moteurs inboard diesel des bateaux de plaisance sont désormais adaptés pour fonctionner avec des carburants alternatifs dont le principal enjeu porte aujourd'hui sur l'approvisionnement.

ACTION 1 Accompagner et accélérer la transition écologique de la filière des industries nautiques

→ Engager les professionnels dans la transition écologique par la réalisation de bilan « carbone » de leur entreprise

- 1) Accompagnement collectif : réaliser un guide sectoriel en s'appuyant sur la méthodologie d'établissement de bilan carbone et mettre en place des webinaires de présentation de la démarche et du guide.
- 2) Accompagnement individuel : accompagner la réalisation du premier bilan carbone de l'entreprise (dispositif cofinancé par le fonds d'intervention maritime 2024 + Bpifrance).

→ Permettre aux constructeurs français, TPE et PME, de s'approprier et d'utiliser les outils d'analyse du cycle de vie (ACV) des bateaux de plaisance

- 1) Accompagnement collectif des constructeurs et équipementiers : mettre en place des webinaires de présentation de la démarche ACV, de la méthodologie et des outils développés au niveau Union européenne (UE).
- 2) Accompagnement individuel des constructeurs : identifier la provenance des matériaux, aider à la prise en main des outils, accompagner sur la réalisation de la première ACV.
- 3) Accompagnement individuel des équipementiers : qualifier environnementalement leurs produits et alimenter les bases de données de l'ACV.

PILOTE : CNP

ÉCHÉANCE 2025

ACTION 2 Développer les modes de propulsion alternatifs

→ Promouvoir le développement de la motorisation électrique lorsque cette solution est pertinente

- 1) Identifier des leviers destinés aux constructeurs et aux motoristes :
 - a. Permettre un accès privilégié aux usines de batteries pour les constructeurs et les motoristes.
 - b. Soutenir la participation française aux travaux de normalisation sur les systèmes de propulsion électriques et leurs périphériques.
 - c. Suivre les avancées des motoristes qui sont encore en phase de transition.
- 2) Inciter les plaisanciers à acheter des navires à propulsion électrique :
 - a. Effectuer un benchmark international des équipements et infrastructures dédiés aux navires électriques
 - b. Mener une réflexion globale sur les mesures incitatives à la conversion, notamment via la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (TAEMUP).

→ Favoriser la décarbonation de la flotte équipée de moteurs thermiques en permettant l'accès aux carburants alternatifs

- 1) Permettre un accès aux carburants diesel alternatifs pour les bateaux de plaisance.
- 2) Réaliser une étude sur l'approvisionnement en carburants diesel alternatifs.
- 3) Créer un groupe de travail avec l'industrie nautique, les énergéticiens, les ports de plaisance et les pouvoirs publics, pour étudier la mise en place d'outils favorables sur les carburants alternatifs, notamment le "Hydrotreated Vegetable Oil" (huile végétale hydrotraitée) ou HVO pour les moteurs diesels alternatifs.

→ Favoriser la décarbonation des ports de plaisance et l'accueil des navires disposant d'un mode de propulsion alternatif

- 1) Accompagner les ports de plaisance dans le choix des nouvelles solutions énergétiques et dans la création de nouveaux équipements de distribution, en encourageant les candidatures au fonds de décarbonation du maritime.
- 2) Mener une étude afin d'identifier les freins et les leviers au développement d'un réseau de distribution de carburants alternatifs basés sur les ports de plaisance et ainsi offrir un maillage adapté aux plaisanciers.

PILOTE : DGAMPA ET CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : DGEC, DGE, DLF ET
CEREMA

ÉCHÉANCE  2025



Un bateau à moteur en phase de dépollution dans un centre de traitement agréé par l'APER, juste avant sa déconstruction. © Guillaume Raillard - Agence Kern

ACTION 3 Renforcer et pérenniser la filière de collecte et de traitement des navires de plaisance hors d'usage

→ **Renforcer et pérenniser la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) bateaux de plaisance hors d'usage (#objectif 12 de la SNML)**

- 1) Sécuriser le financement de la filière REP
 - a. Pérenniser la part de la TAEMUP affectée à l'éco-organisme Association pour la plaisance éco-responsable (APER).
 - b. Faire en sorte que tous les metteurs sur le marché de bateaux neufs contribuent bien auprès de l'éco-organisme (éviter les « freeriders »).
 - c. Etudier la possibilité de faire financer les coûts de transport jusqu'au centre de déconstruction par les assurances des bateaux.
 - d. Organiser la prise en charge collective des épaves et leurs modalités de traitement, ainsi que leur financement (#CIMER 2022 – action 4).
- 2) Clarifier les modalités de démantèlement des bateaux non transportables.
- 3) Faciliter la mise en œuvre des démarches de déchéance de propriété des navires.
 - a. En poursuivant les actions de formation des agents des DDTM pour le traitement des épaves sur le DPM
 - b. En diffusant les bonnes pratiques pour le traitement des épaves dans les chantiers et les ports de plaisance
- 4) Accroître la couverture territoriale des centres de déconstruction en simplifiant les conditions d'accès à la rubrique ICPE 2712-3 (Installation de traitement de bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU) des entreprises de démantèlement et de traitement des déchets agréées par l'APER.

→ **Soutenir les travaux de la Commission européenne sur l'harmonisation des pratiques de traitement des navires hors d'usage**

La filière REP de gestion des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport hors d'usage est unique en Europe et dans le monde. La Commission européenne a engagé des discussions pour développer la filière de déconstruction et de recyclage au niveau européen. Une première réunion de travail a été organisée par la Commission en mars 2024, suivie d'une nouvelle réunion en octobre 2024.

L'agrément de l'éco-organisme APER a été renouvelé jusqu'au 31/12/2029, cette période devant permettre de consolider le modèle de cet éco-organisme créé en 2019.

- 1) Travailler conjointement filière-DGAMPA auprès de la Commission européenne pour harmoniser les filières de déconstruction à l'échelle de l'UE, en prenant notamment comme modèle la REP française.
- 2) Contribuer à la révision de la directive européenne sur les déchets et sur la mise en marché des navires de plaisance.
- 3) Contraindre les metteurs en marché récalcitrants à se mettre en conformité, c'est-à-dire à faire payer l'éco-contribution à l'acheteur final. Pour ce faire, étudier la possibilité de conditionner l'enregistrement des navires de plaisance neufs à la présence sur la déclaration écrite de conformité (DEC) du numéro d'identifiant unique attribué par l'ADEME aux metteurs en marché conformes à la réglementation REP.

PILOTE : DGPR ET DGAMPA

PARTENAIRES ASSOCIÉS : APER, CNP

ÉCHÉANCE 2025

THÉMATIQUE 2

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES PORTS DE PLAISANCE ET DES BASES NAUTIQUES

Les ports de plaisance et les bases nautiques sont soumis à des enjeux de transition écologique pour faire face au changement climatique, à des enjeux d'adaptation pour faire face à l'élévation du niveau de la mer et au recul



Lauréat de l'appel à projet des ports de plaisance exemplaires 2022. Restructuration du nord du port départemental de La Roche Bernard (Morbihan)
© AnneFontaine 14-PP 2022 LaRocheBernard Capitainerie

du trait de côte, et à des enjeux de gestion des déchets, notamment des sédiments pollués issus du dragage. Ces enjeux impliquent des frais de fonctionnement et des besoins en investissements toujours croissants.

ACTION 4 Favoriser les transitions des ports de plaisance

→ Accompagner les ports de plaisance dans la transition écologique (#SNML – objectif 6)

- 1) Accompagner financièrement les ports de plaisance vers la certification « ports propres » et « port actif en biodiversité », notamment au travers des dispositifs d'accompagnement des agences de l'eau et de l'OFB.
- 2) Mieux valoriser et diffuser, à l'échelle nationale et internationale, la certification « ports propres ».
- 3) Evaluer les bénéfices des projets des ports de plaisance financés par le plan tourisme³ pour essaimer les bonnes pratiques.
- 4) Identifier des outils techniques, d'ingénierie et financiers pour aider les collectivités dans leurs démarches d'accompagnement des ports de plaisance.

PILOTE : DGAMPA, CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : CEREMA,
AGENCES DE L'EAU, OFB, ADEME, DGE

ÉCHÉANCE 2025

→

Anticiper les besoins d'adaptation des ports de plaisance pour faire face au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer

- 1) Définir une stratégie et des scénarii sur l'adaptation des ports de plaisance pour faire face au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique, au travers d'une démarche animée par le CEREMA.
- 2) Accompagner en ingénierie les collectivités territoriales dans leurs stratégies d'adaptation des ports de plaisance.

PILOTE : DGAMPA, CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : CEREMA, DGTM, DGE

ÉCHÉANCE 2026

3. Le plan Destination France a pour ambition de conforter la France comme première destination touristique mondiale et d'en faire la première destination de tourisme durable, grâce à un secteur porteur d'excellence, de croissance et d'emploi.

ACTION 5 Définir un principe de solidarité des bassins versants dans le traitement des pollutions littorales

- 1) Travailler avec les agences de l'eau afin d'établir un recueil des études existantes, et de réaliser une étude nationale spécifique sur les apports de polluants générés par les bassins versants afin de renforcer les démarches de pollueur-payeur, notamment en ce qui concerne le traitement des sédiments, s'agissant de la pollution provenant des industries ou autres activités situées sur les bassins versants.
- 2) Dans les douzièmes programmes d'intervention⁴ des agences de l'eau, identifier toutes les mesures relatives à la mer et au littoral, ainsi que le référent pour chacune des agences sur ces mesures, afin d'accompagner techniquement et financièrement les ports de plaisance dans leurs transitions environnementales et climatiques.

PILOTE : CNP ET DGAMPA

PARTENAIRES ASSOCIÉS : DGALN/DEB

ÉCHÉANCE  2028

ACTION 6 Intégrer les ports de plaisance dans le régime d'aides exemptées dont bénéficient les ports de commerce et de pêche au niveau de l'UE

Les ports de commerce et de pêche bénéficient du régime d'aides exemptées de notification mis en place par l'Union européenne. Bien qu'étant des entreprises privées, ils peuvent bénéficier d'aides des Etats. Ce n'est pas le cas des ports de plaisance.

- 1) Mener une première étude d'impact sur le changement de régime pour les ports de plaisance, en s'appuyant sur l'observatoire des ports de plaisance.
- 2) Dans le cadre du futur renouvellement du régime d'aides exemptées, étudier la possibilité d'inclure les ports de plaisance dans la demande portée par la France.
- 3) Pour les ports de plaisance, identifier l'ensemble des modèles économiques de gestion portuaire (SEM, SPL) afin d'assurer leur éligibilité aux aides publiques.

PILOTE : DGAMPA ET CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : DGITM, SGAE

ÉCHÉANCE  2029

ACTION 7 Permettre le développement économique et l'adaptation au recul du trait de côte des ports de plaisance par un accès raisonnable et durable au foncier terrestre et à la mer (#SNML – objectif 6)

- 1) Trouver des leviers d'optimisation du foncier disponible pour les ports de plaisance pour faire face à sa raréfaction.
- 2) Etudier les moyens réglementaires et techniques qui permettraient aux ports de plaisance de s'adapter au recul du trait de côte en leur permettant d'accéder aux espaces fonciers terrestres situés en proximité (cf. SNML) dans le cadre d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.
- 3) Mettre à jour le guide des autorisations d'occupation temporaire (AOT) terrestres et portuaires.

PILOTE : SGMER ET CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : CEREMA, ANEL

ÉCHÉANCE  2030

4. Les programmes d'intervention des agences de l'eau permettent d'accompagner la transition écologique des territoires en réponse aux défis majeurs de la restauration du bon état des eaux, de la reconquête de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique. Chacune des six agences de l'eau a adopté son propre programme pour la période 2025-2030.

ACTION 8 Mieux sensibiliser les élus aux enjeux des bases nautiques

- 1) Réaliser un recensement des bases nautiques et identifier les aléas et les risques naturels auxquels elles sont soumises (housse du niveau de la mer, crues en eaux intérieures, ...) ainsi que le recul du trait de côte, au moyen des cartes de risques des préfectures. Cette identification intégrera l'évolution attendue des phénomènes du fait du changement climatique, en se fondant sur la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique.
- 2) Pour chaque territoire, identifier les risques de concurrence avec d'autres usages, notamment sur le domaine public maritime et les voies navigables.
- 3) Mieux faire connaître les contributions des bases nautiques au développement durable de l'économie bleue dans les territoires et à la sécurisation des plans d'eau.

PILOTE : CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : ENVSN, ANEL, CEREMA

ÉCHÉANCE  2026

ACTION 9 Recenser et faire connaître les bonnes pratiques des bases nautiques qui contribuent aux objectifs de la transition écologique et aux objectifs de la Stratégie nationale mer et littoral (#SNML)

Aider les bases nautiques dans l'appropriation des bonnes pratiques

- 1) Organiser des retours d'expérience des projets des bases nautiques, dont les lauréats de l'appel à projets Bases nautiques d'avenir, qui sont acteurs du verdissement de leur activité.
- 2) Créer un guide ou une plateforme des bonnes pratiques (outils techniques, d'ingénierie et financiers) pour donner de la méthodologie aux porteurs de projet.
- 3) Mieux diffuser les outils de sensibilisation déjà existants.

Sensibiliser et accompagner les territoires d'implantation des bases nautiques

- 1) Utiliser les canaux d'information des collectivités pour sensibiliser les élus aux enjeux d'un nautisme durable.
- 2) Structurer un réseau d'interlocuteurs associant conseillers des fédérations de voile -et possiblement d'autres fédérations délégataires de sports nautiques- et des conseillers des services déconcentrés du ministère chargé des sports, capable d'accompagner les collectivités dans la gestion et la valorisation des contributions des bases nautiques à l'économie bleue durable.

PILOTE : DGAMPA,
DIRECTION DES SPORTS

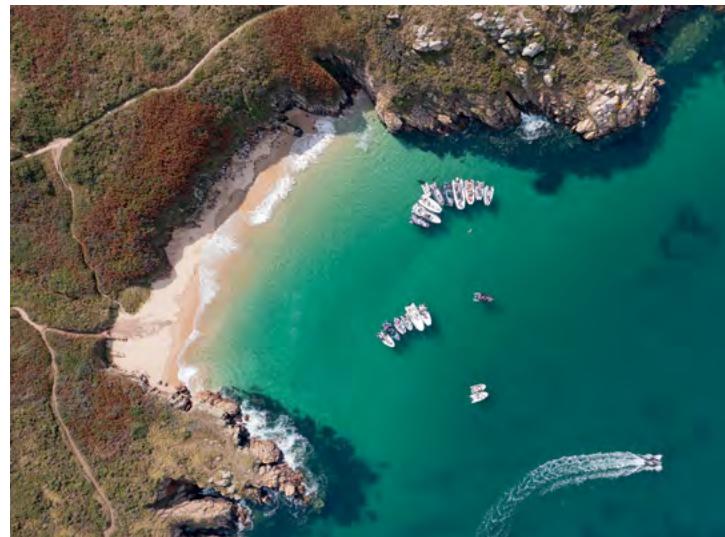
PARTENAIRES ASSOCIÉS : ENVSN, CNP ET CEREMA

ÉCHÉANCE  2025-2026

THÉMATIQUE 3

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE NATIONALE DE GESTION DES MOUILLAGES

Le déploiement de zones de mouillage organisé est un objectif stratégique de la SNML. C'est un enjeu à la fois environnemental et économique. D'un point de vue environnemental, les ZMEL permettent de limiter l'impact de l'ancrage des navires de plaisance. D'un point de vue économique, les gestionnaires doivent pouvoir atteindre un équilibre financier. L'accompagnement



Mouillages - © Christophe Le Potier 0317)

des porteurs de projet est particulièrement nécessaire pour répondre aux exigences du code de l'environnement. Sur le volet grande plaisance (navires de plus de 24 mètres), la stratégie doit se poursuivre, notamment en Méditerranée, avec la mise en place de coffres éco-conçus.

ACTION 10 Poursuivre le développement des ZMEL par la mise en place d'un pilotage national, la simplification des procédures, et la validation d'un modèle économique (#SNML – objectif 6)

- 1) Poursuivre les actions en faveur de la réduction des pressions sur les fonds marins grâce aux outils suivants :
 - Réaliser une cartographie dynamique des ZMEL déjà mises en place ou en cours
 - Réaliser une étude sur l'équilibre économique des ZMEL
 - Réaliser un diagnostic des secteurs les plus impactés par la pression d'ancrage
 - Évaluer l'efficacité des zones interdites à l'ancrage via le suivi de la recolonisation naturelle du milieu
 - Évaluer l'effet report de zones interdites au mouillage et ZMEL sur d'autres bassins de navigation
 - Evaluer la complexité et simplifier les procédures administratives préalables à la mise en place d'une ZMEL ainsi que les procédures propres au renouvellement des ZMEL
- 2) Permettre aux porteurs de projet de bénéficier d'AOT de longue durée ainsi que de redevances domaniales réduites lorsque la réduction des pressions est avérée.
- 3) Organiser une formation à destination des Collectivités portée par l'ANEL, en s'appuyant sur les outils existants (guides, fiches, forums).

PILOTE : DGAMPA ET DGALN/DEB

PARTENAIRES ASSOCIÉS : OFB, CEREMA, ANEL, DIE, DGFIP,
CNP ET SGMER

ÉCHÉANCE 2025

ACTION 11

Impliquer et sensibiliser les plaisanciers et les socio-professionnels pour limiter l'impact sur la biodiversité

- 1) Simplifier la lisibilité de la réglementation pour une lecture et une compréhension immédiate de ce qui est autorisé ou non (pictogrammes, traduction en langues étrangères, meilleure ergonomie des applications informatiques)
- 2) Valoriser les outils de diffusion de la réglementation existants : Nav&Co⁵, Donia⁶
- 3) Valoriser les outils de sensibilisation qui contribuent à diffuser les bonnes pratiques (éco-gestes, Alliance posidonia, Bateau bleu). Exemples : actions d'information pour sensibiliser à la protection des herbiers de posidone, engagements volontaires des professionnels pour développer l'offre de bateaux équipés pour la gestion des déchets ainsi que de moteurs respectant les normes environnementales.
- 4) Mener une communication sur les méthodes d'ancrage et sur l'autorisation du mouillage forain dans les espaces non sensibles.

PILOTE : DGAMPA, CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : OFB, ENVSN, SHOM

ÉCHÉANCE  2025

ACTION 12 Favoriser le développement éco-responsable de la grande plaisance

- 1) Développer les zones de mouillage et les capacités d'accueil de la grande plaisance pour un objectif de meilleure gestion de l'accueil.
- 2) Etudier les moyens de mouillage mis en œuvre par les pays voisins et leurs modèles économiques.
- 3) Objectiver le modèle économique des structures gestionnaires notamment pour définir les modalités de financements des investissements.
- 4) Objectiver le besoin en nombre de mouillages par rapport à l'offre existante ou prévue.
- 5) Retravailler avec les services de l'Etat et les collectivités sur les zones de mouillage sur ancre (fonds sableux).
- 6) Mettre au point une communication adaptée pour favoriser l'acceptation locale.

PILOTE : DGAMPA, DGALN/DEB
ET SGMER

PARTENAIRES ASSOCIÉS : CEREMA, ANEL, DIE, DGFIP, CNP

ÉCHÉANCE  2025

5. Cartographie d'information sur l'environnement marin et la réglementation. <https://www.mer.gouv.fr/navco-votre-nouveau-compagnon-ludique-de-navigation>

6. Application communautaire de navigation et d'aide à l'ancrage en dehors des écosystèmes fragiles. <https://donia.fr/>



AXE STRATÉGIQUE

2

ATTRACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ET SÉCURITÉ DES USAGERS

Les pratiques nautiques sont encadrées sur le plan réglementaire pour assurer la sécurité des activités et par là même, leur pérennité. Ce cadre réglementaire doit être lisible et pédagogique pour les particuliers tout en restant pragmatique pour les professionnels.

Il faut donc poursuivre des actions de simplifications administratives sans compromettre l'objectif de sécurité. Il faut également veiller à ce que l'activité des plateformes de dé-sintermédiaisons pour louer un navire où les services de formateurs sportifs ou de marins respectent ce cadre, car à défaut, elle constituerait une forme de concurrence déloyale et créerait un risque pour la sécurité.

INDICATEURS CLÉS

- Nombre de plaisanciers
- Nombre de propriétaires de navires et de VNM
- Nombre d'élèves des lycées diplômés du brevet d'initiation à la mer
- Nombre d'accidents liés aux pratiques nautiques

THÉMATIQUE 4

MIEUX ENCADRER ET SIMPLIFIER LA RÈGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITÉS



Permis bateau plaisance © IN Groupe

Pour rester dynamique, adaptée aux besoins, tout en proposant des activités sécurisées, la filière a besoin d'un cadre spécifique, lisible et simplifié, à la fois pour

les plaisanciers particuliers, les marins professionnels, les marins éducateurs sportifs et les gestionnaires d'infrastructures nautiques et de plaisance.

ACTION 13 Moderniser le contenu du permis plaisance pour mieux former au respect de l'environnement et à la sécurité des activités nautiques

- 1) Intégrer un volet protection de l'environnement dans le référentiel de formation au permis et à l'examen théorique et pratique
- 2) Développer le volet sécurité dans le référentiel de formation au permis et à l'examen théorique et pratique

PILOTE : DGAMPA

PARTENAIRES ASSOCIÉS : ENVSN/SNOSAN ET OFB

ÉCHÉANCE 2025

ACTION 14 Unifier le statut du navire pour simplifier les usages

- 1) Créer un statut unique du navire de plaisance adapté aux différents usages prévus par la réglementation (personnel, commercial, formation).

PILOTE : DGAMPA ET CNP

ÉCHÉANCE 2025

ACTION 15 Mutualiser et développer les outils existants de validation de compétences des différentes fédérations sportives

- 1) Dématérialiser les livrets de compétences des fédérations de sports nautiques.
- 2) Créer des compétences transversales (connaissance de l'environnement marin, respect de l'environnement, sécurité)

PILOTE : CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : ENVSN

ÉCHÉANCE 2026

ACTION 16 Faciliter la polyvalence et l'évolution professionnelle par la reconnaissance des compétences des différents professionnels de la mer

- 1) Reconnaître l'équivalence des référentiels métier des brevets de commandement et des diplômes du ministère de sports, dans les activités de la plaisance à la voile, pour faciliter la double qualification et les parcours professionnels.
- 2) Evaluer les dispositifs d'obtention et de reconduction des brevets de commandement (Marin d'exception, BACPNV, BACPN⁷), pour un cadre de traitement commun aux services déconcentrés en charge de l'instruction des demandes.
- 3) Etudier les possibilités d'ouvrir l'accès au BACPN⁷ pour les titulaires de qualifications professionnelles du motonautisme.
- 4) Incrire l'éligibilité des ports de plaisance au permis d'armement simplifié dans le code des transports.

PILOTE : DGAMPA ET DIRECTION DES SPORTS
ET CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : ENVSN

ÉCHÉANCE  2025

ACTION 17 Mieux encadrer les plateformes d'intermédiation pour limiter l'exercice illégal des fonctions de commandement du navire et l'exercice illégal des fonctions d'enseignement

- 1) Créer un document d'aide à la caractérisation du statut du navire pour les services déconcentrés.
- 2) Coordonner les actions de contrôle de l'exercice illégal des fonctions d'enseignement et de commandement sur des navires à voile et des navires à moteur entre les services déconcentrés relevant du ministère des sports et ceux relevant du ministère en charge de la mer.
- 3) Préciser le cadre réglementaire adapté pour certaines pratiques comme le cobaturage ou la co-navigation.
- 4) Renforcer les actions de communication à l'attention des usagers (flyer co-navigation édité par la DGAMPA).

PILOTE : DGAMPA ET CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : DIRECTION DES SPORTS, DGCCRF

ÉCHÉANCE  2026



Unité littorale des affaires maritimes de Saint-Nazaire : contrôle en mer d'un bateau de plaisance - © Laurent Mignaux / Terra

7. Brevets d'aptitude à la conduite de petits navires. <https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/6elivrance-petits-brevets-bracpn-6acpn-7-acpnv-a927.html>

ACTION 18 Mieux encadrer les pratiques de location de bateaux de courte durée à usage de logement touristique

- 1) Réaliser une étude comparative des règlements déjà existants dans certains ports de plaisance, tant en France qu'à l'étranger et analyser comment cette problématique est gérée à l'extérieur de nos frontières pour pouvoir mieux l'encadrer et la contrôler.
- 2) Rédiger des clauses types à insérer dans les règlements des ports de plaisance.
- 3) Renforcer les actions de contrôle en saison dans les ports les plus particulièrement concernés par ces nouvelles pratiques.

PILOTE : CNP ET DGAMPA

PARTENAIRE ASSOCIÉ : DGE

ÉCHÉANCE  2026

ACTION 19 Mettre à jour le guide pratique de l'administration des ports de plaisance

PILOTE : CNP

ÉCHÉANCE  2025

ACTION 20 Faciliter l'accueil des plaisanciers en provenance directe ou à destination d'un Pays tiers

- 1) Signer un protocole national de coopération visant à faciliter l'accueil des plaisanciers en provenance ou à destination de pays tiers.
- 2) Intégrer les spécificités de la plaisance dans le déploiement du système informatique automatisé permettant d'enregistrer les ressortissants de pays tiers voyageant pour un court séjour.

PILOTE : CNP, DGDDI, DNPAF

ÉCHÉANCE  2024

ACTION 21 Déployer et porter à connaissance des acheteurs et des professionnels l'outil du diagnostic prévente pour sécuriser les ventes de bateaux d'occasion

PILOTE : CNP, DGAMPA ET FRANCE ASSUREURS

ÉCHÉANCE  2025

THÉMATIQUE 5

SENSIBILISER AUX MÉTIERS ET ACTIVITÉS PAR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

La filière fait face à un enjeu de renouvellement des générations de professionnels, tant dans les métiers à terre que sur l'eau, qui appelle à informer et sensibiliser les plus jeunes aux débouchés professionnels et aux parcours variés que propose ce secteur. Par



Jeunes au départ d'une régate - © RS Sailing France

ailleurs, le développement des activités de nautisme et de plaisir, l'accroissement du nombre de pratiquants réguliers et occasionnels et le développement des nouveaux usages, doivent s'accompagner d'actions de prévention pour limiter les accidents.

ACTION 22 Poursuivre le déploiement du Brevet d'initiation à la mer (BI Mer) mis en place à la rentrée scolaire 2022 dans les lycées de l'Education nationale

PILOTE : MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE / DGESCO

PARTENAIRE ASSOCIÉ : DGAMPA

ÉCHÉANCE 2025

ACTION 23 Prévenir les accidents liés aux pratiques nautiques et sensibiliser les usagers aux enjeux de sécurité

- 1) Adapter et mieux diffuser la campagne inter-administration et annuelle de sensibilisation à la sécurité des loisirs nautiques :
 - Identifier les bons canaux de diffusion
 - S'appuyer sur la digitalisation des acteurs
- 2) Poursuivre les actions d'observation interministérielle du Système national d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques (SNOSAN).
- 3) Concevoir et diffuser des supports d'information sur la sécurité (sécurité de la pratique VNM, prévention des incendies moteurs, pratique du surf...).
- 4) Mieux coordonner les actions de prévention et de sensibilisation.

PILOTE : SNOSAN, DGAMPA, CNP

PARTENAIRES ASSOCIÉS : ENVSN, SGMER

ÉCHÉANCE 2025

ACTION 24 Transformer l'École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) en Institut national du nautisme (I2N)

- 1) Positionner l'I2N comme un opérateur en appui des ministères responsables des politiques publiques interministérielles dans le champ du nautisme et de la plaisance.
- 2) Placer l'établissement sous la tutelle conjointe des ministres chargés des sports et de la mer.
- 3) Préparer le premier contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'I2N avec des ambitions fortes en matière de formation, de sécurité en mer, d'observation et d'analyse des usages nautiques, de décarbonation et de transition environnementale.

PILOTE : DGAMPA, MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS - DIRECTION DES SPORTS

ÉCHÉANCE  2025



Vue sur l'école ENVSN à Saint-Pierre Quiberon (Morbihan) - © ENVSN

La France bénéficie de 20 000 km de littoral ainsi que de nombreuses eaux intérieures offrant une grande diversité de conditions et d'environnement pour la pratique des activités nautiques.

En 2023, 13 millions de personnes s'y sont adonnées. La répartition des activités sur le territoire est inégale avec une forte concentration, notamment dans les régions Bretagne et PACA sur une période courte, schématiquement de juin à septembre. Cette forte concentration génère de la pression sur le milieu, et des conflits d'usage entre les plaisanciers et les autres usagers de la mer.

Les grandes courses au large, comme le Vendée Globe, et les salons nautiques, dont les 3 principaux attirent de 50 000 à 115 000 visiteurs, sont les principaux temps forts de la filière.

Par ailleurs, le marché des loisirs nautiques est atomisé, il se compose principalement de nombreuses TPE. L'enjeu est de permettre aux activités nautiques d'être mieux considérées dans l'offre de loisirs.

Deux publics cibles ont été identifiés : le « passionné » d'activités nautiques, dont la pratique est la motivation du séjour, et le « grand public », pour qui la pratique nautique doit se faire une place parmi d'autres activités de loisirs.

Les territoires ultra-marins et leurs spécificités doivent aussi être pris en compte dans la réflexion. Le nautisme et la plaisance sont des thématiques souvent oubliées ou mal identifiées au sein des politiques touristiques en outre-mer. La fiscalité particulière qui s'y applique a permis l'émergence d'une véritable filière française du nautisme et de la plaisance, notamment aux Antilles, qui est la première zone de navigation française entre décembre et mars. Cependant, la filière nautique fait face au manque avéré de formations locales spécialisées. Aujourd'hui encore, une grande majorité des travailleurs de la filière sont des saisonniers venus de l'hexagone.

INDICATEURS-CLÉS

- Nombre d'acteurs et de projets innovants
- Nombre d'entreprises en d'emplois dans les territoires de l'hexagone et d'outre-mer
- Nombre de formations professionnelles adaptées aux publics ultra-marins
- Capacités des ports et des bases nautiques en outre-mer

THÉMATIQUE 6

PROMOUVOIR L'INNOVATION DE LA FILIÈRE ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

La filière est très dynamique en matière d'innovation, stimulée à la fois par la course au large et par les enjeux de transition environnementale. Toutefois, les entreprises qui innovent, start-up, TPE et PME, sont parfois isolées. L'enjeu est donc de les fédérer pour soutenir

nir encore plus l'innovation, et de les accompagner, notamment en les impliquant dans la rédaction des normes qui encadrent les activités de plaisance et de loisirs nautiques.

ACTION 25 Mettre les outils digitaux au service des acteurs de l'innovation dans le nautisme

- 1) Réaliser un benchmark des plateformes et outils existants (cartographies permettant d'avoir une vision générale des innovations).
- 2) Déployer une plateforme / cartographie permettant aux porteurs de projets d'être référencés afin de stimuler le développement d'innovations et permettre aux industriels d'y puiser des solutions.
 - a. Observer les structures existantes dans les territoires pour développer des synergies en dressant un annuaire des incubateurs.
 - b. Organiser une journée annuelle de l'innovation de la plaisance.
 - c. Identifier des compétences sectorielles à l'échelle des territoires sur les volets techniques, réglementaires, marché, etc.

PILOTE : CNP, DGAMPA

PARTENAIRES ASSOCIÉS : DNUM, PÔLES MER, CLUSTER MARITIME FRANÇAIS, SG MER

ÉCHÉANCE  2026

ACTION 26 Soutenir les entreprises innovantes

- 1) Opérer un inventaire des financements disponibles pour le secteur.
- 2) Étudier l'opportunité d'un programme national de financement dédié aux enjeux clés de la filière.

PILOTE : DGAMPA, DGE

ÉCHÉANCE  2026

ACTION 27 Améliorer l'encadrement réglementaire des innovations

- 1) Associer les porteurs de projet à la rédaction de propositions dans le cadre de la révision de la directive européenne 2013-53 UE sur les bateaux de plaisance afin de pouvoir encadrer réglementairement les innovations.
- 2) Cartographier les contraintes réglementaires locales pour la navigation de plaisance.
- 3) Associer les parties prenantes à l'élaboration des dispositions techniques d'application de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) pour l'exploitation des habitats flottants à vocation touristique.

PILOTE : DGAMPA, CNP

ÉCHÉANCE  2027



Ouvrier sur un chantier naval - © IMS 004

THÉMATIQUE 7

DÉVELOPPER LA PROMOTION DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Le marché des loisirs nautiques en France est riche et diversifié, mais parfois éclaté. Il se compose principalement de petites ou très petites structures. L'enjeu est de permettre aux activités nautiques d'être mises



Navire de plaisance à utilisation commerciale (NUC) - © Laurent Mignaux / Terra

en valeur et mieux connues du public. L'offre du nautisme doit être plus visible et plus visible dans l'éventail actuel très large de l'offre touristique et de loisirs.

ACTION 28 Structurer et digitaliser l'offre touristique nautique pour rendre les activités accessibles au grand public

- 1) Encourager les stations nautiques à s'inscrire dans la démarche de labellisation « Destination d'excellence ».
- 2) Promouvoir et développer le label France station nautique avec un relais sur le site grand public piloté par Atout France.

PILOTE : CNP

PARTENAIRE ASSOCIÉ : ATOUT FRANCE

ÉCHÉANCE 2026

ACTION 29 Communiquer pour promouvoir la pratique des loisirs nautiques

- 1) Financer la mise en place de pôles de découverte des loisirs nautiques sur les différents salons, événements et fêtes locales.
- 2) Concevoir et financer une campagne de communication nationale des loisirs nautiques, soutenue par un partenaire dont les valeurs sont en adéquation avec celles portées par les loisirs nautiques.
- 3) Créer une campagne avec le support d'Atout France sur l'attractivité du nautisme (volet conseil et organisation).

PILOTE : CNP

PARTENAIRE ASSOCIÉ : ATOUT FRANCE

ÉCHÉANCE 2028

THÉMATIQUE 8

CONCILIER LES ZONES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES PRATIQUES NAUTIQUES

L'enjeu de la planification maritime est au cœur de la stratégie nationale mer et littoral. En effet, face à l'augmentation du nombre d'usagers de la mer, et à la nécessité de protéger l'environnement marin, le déve-



Bateau de plaisance à voile ancien sur le bassin d'Arcachon - © Laurent Mignaux / Terra

loppement des pratiques doit être encadré de façon efficace afin de prévenir les conflits d'usage tout en préservant l'acceptabilité des pratiques liées au nautisme et à la plaisance.

ACTION 30 Actualiser le référentiel technique « sports et loisirs en mer » de l'OFB

- 1) Actualisation du volet activités (définition du périmètre, description des activités).
- 2) Actualisation du volet relatif aux interactions avec les habitats et espèces marines et aux mesures et solutions.
- 3) Présentation et diffusion du référentiel technique, et intégration dans l'outil POOLPE.

PILOTE : OFB

PARTENAIRE ASSOCIÉ : ENVSN

ÉCHÉANCE 2025-2027

ACTION 31 Faire des ports de plaisance et des bases nautiques des acteurs de la sensibilisation du grand public à l'environnement et aux mesures de protection

- 1) Valoriser les outils déjà existants (ports propres, pavillon bleu etc.).
- 2) Créer et diffuser des outils communs de valorisation.

PILOTE : CNP

PARTENAIRE ASSOCIÉ : OFB

ÉCHÉANCE 2026

ACTION 32 Renforcer l'association de la filière aux instances de gouvernance de la politique maritime

- 1) Assurer une participation de la CNP dans les instances nationales.
 - a. Mettre en place une instance spécialisée du nautisme et de la plaisance auprès du CNML, le comité stratégique et environnemental de la plaisance (CSEP), lieu de dialogue et de concertation avec la filière, sur tout sujet relatif au nautisme et à la plaisance.
 - b. Cette instance doit veiller à la bonne cohérence des politiques du nautisme et de la plaisance avec la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et ses déclinaisons territoriales.
- 2) Assurer une participation de la CNP dans les conseils maritimes de façade (CMF) ainsi que dans toutes les instances de concertation locales et leurs groupes de travail.
 - c. Dans les instances de concertation des aires marines protégées et les CMF nommer systématiquement des représentants du secteur du nautisme et de la plaisance issus de la CNP.
 - d. Coordonner au sein de la confédération du nautisme et de la plaisance la représentation du secteur dans les différentes instances de concertation.
 - e. Mettre en place un dialogue plus étroit entre les différents services de l'Etat pour favoriser la prévention, le contrôle et la gestion des conflits d'usage.

PILOTE : CNP ET DGAMPA

ÉCHÉANCE  **2025**

THÉMATIQUE 9

RENFORCER LES CAPACITÉS D'OBSERVATION ET DE PROSPECTIVE SUR L'ÉCONOMIE DU NAUTISME ET L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Pour accompagner au mieux les acteurs, anticiper les évolutions des pratiques et concevoir des politiques publiques adaptées, il est nécessaire de renforcer les



Entrée du port de plaisance vue des remparts de Saint-Martin-de-Ré - © Christophe Cazeau / Terra

capacités d'observation et de prospective au bénéfice des décideurs publics et privés.

ACTION 33 Mettre en place un observatoire du nautisme et de la plaisance co-porté par l'administration et la filière

- 1) Mettre à jour l'observatoire des ports de plaisance, dont la dernière mise à jour date de 2018, pour en faire un outil de connaissance et de pilotage de la filière du nautisme et de la plaisance, et lui permettre de réaliser des enquêtes ciblées et ponctuelles.
- 2) Travailler avec des universitaires pour mener des études socio-économiques sur les pratiques et les retombées économiques indirectes et induites par la filière.
- 3) Améliorer la collaboration avec les directions ministérielles contribuant à l'observation et à l'évaluation de l'économie bleue.
- 4) Poursuivre le développement du système d'information décisionnel de la DGAMPA en intégrant de nouvelles données issues des systèmes d'information de la plaisance.

PILOTE : CNP ET DGAMPA

ÉCHÉANCE  2025

THÉMATIQUE 10

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE NAUTIQUE ULTRAMARINE

Les territoires ultramarins sont une vitrine du nautisme et de la plaisance à l'international. La filière contribue largement à l'attrait touristique et au dynamisme économique de ces territoires. Toutefois, ces derniers sont



Yole ronde en Martinique - © AdobeStock photo Daguimager

confrontés à des enjeux spécifiques de formation, de développement des infrastructures et d'acceptabilité des pratiques nautiques, freinant le développement de ce secteur.

ACTION 34 Développer la formation aux métiers du nautisme

- 1) Favoriser la mutualisation de certaines formations pour répondre aux spécificités de poly-activités dans les territoires ultramarins (#objectif 6 de la SNML).
- 2) Développer une communication et une offre de formation professionnelle adaptée aux publics ultramarins pour renforcer l'attractivité des métiers du nautisme et de la plaisance.
- 3) Identifier les métiers du nautisme en tension par territoire.

PILOTE : DGAMPA ET DGOM

ÉCHÉANCE 2026

ACTION 35 Soutenir le dynamisme de la filière au moyen d'une fiscalité incitative

- 1) Moderniser les dispositifs de défiscalisation et de réduction d'impôts au profit du secteur du nautisme et de la plaisance au titre des investissements productifs outre-mer.
- 2) Clarifier les règles d'application de la TVA lors d'importations de navires entre les Antilles et l'hexagone.

PILOTE : DGFiP, DGDDI ET DGOM

PARTENAIRES ASSOCIÉS : SGMER ET DGAMPA

ÉCHÉANCE 2025

ACTION 36 Connaître et faire connaître les spécificités de chaque territoire ultramarin

- 1) Créer des fiches d'identité par territoire ultra-marin, caractérisant les enjeux locaux de l'économie bleue.
- 2) Valoriser le patrimoine maritime matériel et immatériel et travailler sur l'attractivité du secteur avec les professionnels du tourisme.
- 3) Concilier acceptabilité des pratiques nautiques et accueil des plaisanciers : organisation et réglementation des zones de mouillages en lien avec les autorités locales et les parties prenantes.

PILOTE : DGAMPA ET DGOM

PARTENAIRES ASSOCIÉS : CLUSTERS MARITIMES D'OUTRE-MER

ÉCHÉANCE  2025

ACTION 37 Accompagner les territoires ultramarins dans la transition environnementale

- 1) Accompagner le développement d'infrastructures portuaires et sportives dotées de nouveaux services aux usagers, et respectueuses de l'environnement.
- 2) Permettre aux infrastructures portuaires et sportives de s'adapter au changement climatique.
- 3) Renforcer la sensibilisation et l'information des plaisanciers à leur environnement en élargissant l'offre de l'application Nav&Co à l'ensemble des territoires d'outre-mer.

PILOTE : CNP, DGAMPA ET DM

ÉCHÉANCE  2026

ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DU SECTEUR NAUTISME ET PLAISANCE

Le nautisme et la plaisance représentent aujourd’hui en France près de 15 millions de pratiquants (4 millions de plaisanciers réguliers et 11 millions de pratiquants de sports nautiques) environ 150 000 emplois directs et indirects, plus de 5 500 entreprises dans les différentes composantes de la filière nautique (production, distribution, services). L’industrie nautique dégage plus de 5 Mds € de chiffre d’affaires (2021-2022) et exporte près de 80 % de sa production. La France est le second fabricant mondial de bateaux de plaisance et le premier en Europe (premier rang mondial pour la fabrication de voiliers avec le groupe Bénéteau-Jeanneau).

Plus d’un million de navires de plaisance étaient immatriculés en eaux maritimes au 31 août 2022, le nombre d’immatriculations de bateaux de plaisance ayant légèrement reculé depuis 2022 après une forte hausse en 2020-2021. 75 % des unités immatriculées sont des bateaux à moteur et sont majoritairement de taille modeste (56 % de moins de 5 mètres, 86 % entre 5 et 7 mètres). Deux zones géographiques se répartissent la majorité des immatriculations : la Bretagne et la région Sud comptabilisent respectivement 25 % et 24 % des navires immatriculés.

La filière du nautisme et de la plaisance présente de forts atouts pour l’économie bleue française, tant par l’excellence de sa production et de ses infrastructures, qu’en raison de et par la vitalité de l’innovation dans ce secteur. Ce dernier s’appuie sur un réseau dense d’infrastructures portuaires et de bases nautiques : 473 ports de plaisance maritimes offrant 252 000 places, 556 bases fluviales pour 20 000 places et 40 ports à sec pour 11 000 places et 8 500 km de voies d’eau navigables et d’innombrables lacs ou plans d’eau. On dénombre aussi près de 1 000 bases nautiques réparties sur l’ensemble du territoire en Hexagone et en Outre-mer, 4 500 structures affiliées aux fédérations sportives (voile, surf, plongée, canoë).

Signe de l’attractivité et de la popularité des activités du secteur, près de 100 000 permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur sont délivrés chaque année. Une nouvelle version modernisée et sécurisée de ce permis a d’ailleurs été dévoilée début octobre 2024 au Grand Pavois par le ministre chargé de la Mer et de la Pêche.

OBJECTIF 6**« Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux »****ENGAGEMENTS**

- Fontenoy du maritime.
- Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte France vue sur mer.
- Stratégie tourisme durable.
- Plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique.

MESURES**Aménager le littoral pour une localisation harmonieuse des activités et des biens**

- Développer des outils pour limiter les conflits d'usages (permettre aux activités primaires notamment de se maintenir en parallèle de l'essor des territoires littoraux) et proposer des outils de régulation des usages pour certaines zones sensibles.
- Améliorer la connaissance des usages des sports nautiques et subaquatiques pour mieux identifier les comptabilités) entre usages en concertation avec les fédérations sportives délégataires.
- Accompagner et favoriser les activités ayant un faible impact sur l'environnement, et soutenir la réduction de l'impact des autres activités.
- Assurer la protection des plages et en particulier des banquettes de posidonies.
- Mettre en avant le partage des activités sur l'ensemble d'un territoire.

Reformuler la mise en tourisme des territoires pour atténuer les déséquilibres de la saisonnalité et garantir leurs soutenabilités pour le littoral

- Développer le tourisme « hors saison » pour une meilleure répartition annuelle de la fréquentation touristique; penser la répartition spatiale du tourisme.
- Affirmer la place des filières de l'industrie nautique d'une part et des sports nautiques et subaquatiques d'autre part, dès lors qu'elles sont respectueuses de l'environnement, dans le modèle touristique français et tirer parti des données qui peuvent être apportées par ces acteurs.
- En matière de développement touristique, avoir les informations sur la « capacité d'accueil » (outils de géolocalisation des flux par exemple).
- Veiller à un développement touristique acceptable pour les territoires, les populations

et l'environnement, notamment déployer une politique d'accès touristique maîtrisée pour les zones littorales les plus sensibles dans le cadre de concertations locales.

- Mieux encadrer les impacts de la pêche de loisir sur la ressource et les milieux.
- Promouvoir un modèle de croisière soutenable pour les territoires littoraux.

Recomposer le modèle d'attractivité dulittoral par l'emploi et la qualité de vie au travail

- Pérenniser les activités qui concourent au dynamisme durable de l'économie bleue littorale.
- Permettre des emplois de qualité pour les travailleurs du littoral; prendre en considération les conditions de vie (notamment les risques et les contraintes particulières de ces métiers) et le bien-être du monde maritime. Instaurer un dialogue social et un management transparent et de qualité. Favoriser l'accès au logement pour les travailleurs sur les territoires littoraux.

Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois

- Inciter aux pratiques respectueuses de l'environnement : formation des professionnels des sports nautiques/subaquatiques et de la plaisance, décarbonation des activités nautiques et de plaisance et renforcer le mouillage à faible impact : ZMEL, labellisation des ports propres et certifications nautisme durable, stratégie de connaissance des impacts de la pêche de loisir, carénage durable, sensibilisation des usagers et diffusion des bonnes pratiques, etc.
- Permettre le développement économique des ports de plaisance : par un accès raisonnable/durable au foncier terrestre et à la mer, et en aidant les filières de déconstruction.
- Rénover la formation, en créant des emplois permanents (pas seulement saisonniers) et en faisant des secteurs des sports nautiques et de la plaisance un outil de sensibilisation et de découverte du milieu maritime.
- Encourager les actions déjà mises en œuvre par les fédérations sportives (santé, emploi, sensibilisation, préservation, sécurité, labels « développement durable ») et mieux encadrer les pratiques individuelles dans le suivi des objectifs précédemment cités.

SPÉCIFICITÉS POUR LES OUTRE-MER

- Pressions particulières du tourisme de croisière aux Antilles : lancer une étude économique sur le positionnement à adopter par les territoires (à destination de quelle clientèle, dans quelles conditions et proportions).
- Encourager la filière de recyclage des bateaux hors d'usage, notamment aux Antilles, en s'appuyant sur la mise en place de la filière REP qui permet de financer le démantèlement des navires.
- Proposer une offre de loisirs nautiques respectueuse de la biodiversité (Antilles, Guyane, La Réunion, Mayotte).

INDICATEURS PRÉ-IDENTIFIÉS DE SUIVI OPÉRATIONNELS

- Capacité d'accueil touristique des communes littorales: nombre de lits, nombre de nuitées en hébergement marchand.
- Taux de fonction touristique des communes littorales.
- Nombre d'emplois de l'économie maritime.
- Valeur ajoutée de l'économie maritime.
- Nombre de ports de plaisance labellisés « port propre ».
- Capacité d'accueil des ports de plaisance.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES PRÉ-IDENTIFIÉS À DÉVELOPPER

(PROCESSUS DE COLLECTE DE DONNÉES ET DÉVELOPPEMENT MÉTHODOLOGIQUE DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN GROUPE DE TRAVAIL)

- Prix des logements dans les communes littorales et de l'arrière-pays
- ZMEL : nombre, capacité

ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES ACTIONS NAUTISME ET PLAISANCE VALIDÉES EN CIMER DEPUIS 2021

Année CIMER	Numéro de l'action	Intitulé de l'action	Correspondance avec les actions de la FDR
CIMER 2021	Action 7	Valoriser le brevet d'initiation à la mer (BI mer)	Action 22 de la FDR
CIMER 2022	Action 3	Élaborer une nouvelle Stratégie nationale pour la mer et le littoral en cohérence avec la feuille de route économie bleue de la Commission européenne	La FDR est la déclinaison de la SNML pour le volet nautisme et plaisance
	Action 9 des mesures environnementales	Appuyer la politique de protection des écosystèmes marins par l'installation de solutions de mouillage alternatives au mouillage forain	Actions 10, 11 et 12
	Action 2 des mesures régaliennes	Lutter contre les comportements dangereux aux commandes d'un engin nautique de plaisance à moteur	Actions 13 et 23
CIMER 2023	Action 7	Eco-sensibilisation, modernisation et sécurisation de la plaisance et du nautisme	Actions 13 et 23
	Action 9 de la priorité 1	Mise en œuvre de la réforme de la filière « Responsabilité élargie des producteurs » (REP) des bateaux de plaisance par la loi AGEC	Action 3
	Action 8 de la priorité 2	Renforcement des capacités nationales d'observation de l'économie bleue	Action 33

Feuille de route du Nautisme et de la Plaisance

CADRAGE DES TRAVAUX

Le contexte :

La feuille de route du nautisme et de la plaisance est un travail collectif et collaboratif public-privé, annoncé par le secrétaire d’État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé de la Mer et de la Biodiversité, Hervé Berville, lors du salon nautique du Grand Pavois de septembre 2023, et piloté par la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l’Aquaculture (DGAMPA) et la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP).

La démarche a été présentée à la filière lors d'une réunion de lancement le 7 février 2024 qui a réuni la DGAMPA et la CNP. Cette démarche s'inscrit également dans le prolongement des propositions inscrites dans le rapport Lyon-Caen / Sellier de 2021 et des travaux des acteurs de la CNP (la plateforme 2022 CNP).

La feuille de route stratégique a pour vocation :

- ➔ Fixer des objectifs clairs et identifier les besoins nécessaires pour répondre aux principaux enjeux et défis pour la filière du nautisme et de la plaisance sur la période 2024 – 2030 ;
- ➔ Répondre aux objectifs de transition environnementale, de développement et de renforcement de l'attractivité de la filière ;
- ➔ Valoriser certaines orientations et actions déjà mises en œuvre ou en cours et/ou d'en proposer de nouvelles ;
- ➔ S'intégrer de façon cohérente dans la Stratégie nationale mer et littoral (SNML) et dans sa gouvernance.

La feuille de route mobilise les acteurs du nautisme et de la plaisance sur les trois axes stratégiques suivants :

1. *La transition énergétique et environnementale* : accompagner le modèle de développement de la filière nécessite d'engager ou d'accélérer d'importantes mutations conciliant développement économique et préservation des milieux marins.
2. *L'attractivité de la filière et la sécurité des usagers* : continuer à dynamiser la filière par différents leviers : simplification et modernisation administratives, éducation à la mer et développement des formations professionnelles, sécurisation des pratiques.
3. *L'attractivité des territoires et le développement des pratiques nautiques* : valoriser, accompagner mais aussi renforcer la connaissance des activités nautique à l'échelle des territoires tout en faisant du nautisme un réel outil de développement territorial.
4. **La feuille de route doit fixer des thématiques et objectifs prioritaires associés à ces trois axes.** Elle identifiera, là où cela est possible, les actions et envisagés, les acteurs privés et administrations concernés, la temporalité.

La feuille de route est structurée autour de 3 Axes, déclinés en groupe de travail suivant les thèmes à traiter :

Axe	Groupe de travail
AXE 1 Transition énergétique et environnementale	<ul style="list-style-type: none">○ Décarbonation de l'industrie nautique○ Transition écologique, énergétique, adaptation au changement climatique des ports○ Transition écologique, énergétique, adaptation au changement climatique des bases nautiques○ Promotion des pratiques vertueuses○ Stratégie nationale de gestion des mouillages, avec une territorialisation par façade
AXE 2 Attractivité de la filière et sécurité des usagers	<ul style="list-style-type: none">○ Revue de simplification pour la filière nautique○ Sensibilisation aux métiers et activités du nautisme par l'éducation et la formation○ Prévention et sensibilisation des accidents liés aux pratiques nautiques
AXE 3 Attractivité des territoires et développement des pratiques nautiques	<ul style="list-style-type: none">○ Promotion de l'innovation de la filière et développement de l'attractivité des territoires○ Communication aux fins de et promotion des activités nautiques○ Conciliation des zones environnementales et des pratiques nautiques (planification et gestion des conflits d'usage)○ Lisibilité de la réglementation dans les instances portuaires et chez les gestionnaires de mouillages○ Développement des capacités d'observation et de prospective sur l'économie du nautisme et les pratiques○ Poursuite du développement de la filière nautique ultra-marine

Un comité de pilotage valide les principales étapes de la feuille de route et les travaux des groupes de travail, avant présentation au niveau ministériel auprès et de la filière. Ce comité de pilotage réunit des représentants de la DGAMPA (SEML/MNP) de la CNP (le COnex) et du SGMer.

ANIMATEURS PAR GROUPE DE TRAVAIL

Axe	Groupe de travail	Animateurs
AXE 1 Transition énergétique et environnementale	Décarbonation de l'industrie nautique	Guillaume Arnauld des Lions (FIN), Fabien Metayer (FIN)
	Transition écologique, énergétique, adaptation au changement climatique des ports	Guillaume Nardin (FFPP)
	Transition écologique, énergétique, adaptation au changement climatique des bases nautiques	Philippe Delhaye (FFVoile)
	Promotion des pratiques vertueuses	Julien Fernandez, Elise Dumesnil (MNP)
	Stratégie nationale de gestion des mouillages, avec une territorialisation par façade	Julien Fernandez, Elise Dumesnil (MNP)
AXE 2 Attractivité de la filière et sécurité des usagers	Revue de la simplification pour la filière nautique	Julien Fernandez, Elise Dumesnil, Philippe Gaudin, Séverine Codet (MNP)
	Sensibilisation aux métiers et activités du nautisme par l'éducation et la formation	Jean-Michel Hervieu (FFVoile)
	Prévention et sensibilisation des accidents liés aux pratiques nautiques	Julien Fernandez, Elise Dumesnil, Philippe Gaudin (MNP)
AXE 3 Attractivité des territoires et développement des pratiques nautiques	Promouvoir l'innovation de la filière et développer l'attractivité des territoires	Sébastien Milcendeau (FIN)
	Communication et promotion sur les activités nautiques	Florian Essirard (les Glénans)
	Conciliation des zones environnementales et des pratiques nautiques (planification et gestion des conflits d'usage)	Julien Fernandez, Elise Dumesnil (MNP)
	Lisibilité de la réglementation dans les instances portuaires et mouillages	Guillaume Nardin (FFPP)
	Développement des capacités d'observation et de prospective sur l'économie du nautisme et les pratiques	Julien Fernandez, Fabien Gelebart, Elise Dumesnil (MNP)
	Poursuivre le développement de la filière nautique ultra-marine	Fabien Gelebart (MNP)

Lexique

AAP : Appel à projet

ACV : Analyse du cycle de vie

ANEL : Association nationale des élus des littoraux

AOT : Autorisation d'occupation temporaire

APER : Association pour une plaisance éco-responsable

Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CIMer : Comité interministériel de la mer

CNML : Conseil national de la mer et des littoraux

CNP : Confédération du nautisme et de la plaisance

DGAMPA : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

DGDDI : Direction générale des douanes et des droits indirects

DGE : Direction générale des entreprises

DGITM : Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités

DGOM : Direction générale des outre-mer

DM : Direction de la mer (en Outre-mer)

DSBM : Document stratégique de bassin maritime

DSF : Document stratégique de façade

ENVSN : Ecole nationale de voile et des sports nautiques

FFPP : Fédération française des ports de plaisance

FFV : Fédération française de voile

FIN : Fédération des industries nautiques

OFB : Office français de la biodiversité

REP : Responsabilité élargie du producteur

SGAE : Secrétariat général aux affaires européennes

SNML : Stratégie nationale pour la mer et le littoral

UNAN : Union nationale des associations de navigateurs

UNOC : Conférence des Nations unies sur l'océan

ZMEL : Zone de mouillages et d'équipements légers

Photos

Page de couverture :

Le_culte_du_surf_à_Tahiti CC.jpg

Herbiers de posidonie de Méditerranée AdobeStock_©Andriy Nekrasov

Unité littorale des affaires maritimes de Saint-Nazaire : contrôle en mer d'un jet-ski - © Laurent Mignaux

Et photos des pages intérieures

Document réalisé par la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) en collaboration avec la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP).

DGAMPA – mission du nautisme et de la plaisance : Julien Fernandez (chef de mission)
Elise Dumesnil (adjointe au chef de mission et cheffe du bureau MNPI)
Nathalie Lombard (Chargée de la coordination de l'information et de la communication)

Confédération du nautisme et de la plaisance : Solweig de Lantivy (Secrétaire générale)

Conception graphique : Jean-Etienne Malaisé (Ministère de la Transition écologique : SG/DAF/SAS/SETI/SETI22)